



CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLLUTION ATMOSPHERIQUE / FIN DE DEPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE PM10 ET/OU DE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)

**Levée de la limitation de vitesse à 70 km/h
A compter du samedi 21 mars 2015 à 22h00**

Le dispositif de surveillance de l'ASPA a observé ce jour **la fin du dépassement du niveau d'alerte** pour le Dioxyde d'azote NO₂ (200 µg * / m³ en concentration sur 1 heure) ET/OU pour les particules en suspension PM10 (50 µg * / m³ en concentration sur 24 heures), seuil au-delà duquel il existe un risque pour la santé humaine.

En conséquence, le Préfet du Bas-Rhin a décidé de lever la limitation de vitesse à 70 km/h sur les axes des autoroutes d'accès à l'agglomération strasbourgeoise concernés par cette mesure.

Pour plus d'information sur la qualité de l'air dans la région ou sur les recommandations sanitaires et comportementales, consulter le site internet de l'ASPA : <http://www.atmo-alsace.net>